Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-08-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

Séance du 18 septembre 2026 à 18h

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 32

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1er adjoint
Laurence Ledesma 2ème adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3ème adjoint
Nathalie Morice, 4ème adjoint
Eric Soreau, 5ème adjoint
Gaelle Martin, 6ème adjoint
Thomas Ruspil, 7ème adjoint
Pascale Fossecave, 8ème adjoint
Guillaume Boivin, 9ème adjoint

Jérôme Roteta, Charlotte Loubet-Latour, Jean Helou, Delphine de Torregrosa, Serge Peyrelongue, Patrice Irazoqui, Marie de Merlis, Hien Duhart-Gras, Nahia Graciet, Claire Scotcher, Loic Jouenne, Monique Labattut, Philippe Etcheberry, Laura Maisonnave, Mathis Tenneson, Manuel de Lara, Mirentxu Largounez, Ainara Sistiaga, Pierre-Laurent Vanderplancke, Mikaela Guiresse-Duperou, Hugo-Luc Maillos, Pierre Koch, conseillers municipaux en exercice.

N°08-FINANCES

Budget principal 2026 : attribution de subventions aux associations et à divers organismes

Rapporteur :

M. Ruspil, adjoint

Pouvoir :

- Jean-Christophe Perardel, conseiller municipal à Manuel de Lara conseiller municipal

Date de la convocation : 11 septembre 2026

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Hien Duhart-Gras, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-08-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

N° 8 - FINANCES

Budget principal 2026 : subventions aux associations et à divers organismes

M. Ruspil, adjoint, expose :

Par délibérations du 12 juin 2026, le conseil municipal a approuvé l'attribution des subventions 2026 aux associations et partenaires locaux. Des subventions complémentaires doivent être versées.

Le montant global des subventions et participations proposées au secteur associatif ou assimilé pour l'année 2026 s'élève à 205 428.00 € répartis comme suit et détaillés dans l'annexe jointe :

Subventions : sports, santé	12 250,00 €
Subventions : culture	36 750.00 €
Subventions : culture et langue basque	1 000,00 €
Subventions : jeunesse et éducation	0,00 €
Subventions : sportive scolaire	0,00 €
Subventions : action sociale, famille, personnes âgées	100 000,00 €
Subventions : commerce-artisanat, animations de la ville et économie	49 428,00 €
Subventions : développement durable	0,00 €
Subventions : pêche, patrimoine maritime et anciens combattants	6 000,00 €
Subventions : urbanisme, habitat et stratégie urbaine	0,00€
Subventions : administration générale	0,00 €
TOTAL	**205 428.00 €**

Il est proposé au Conseil municipal :

- de voter les subventions 2026 proposées aux associations et organismes désignés en annexe 6,

- d'autoriser M. le Maire ou ses adjoints délégués à signer en tant que de besoin les conventions afférentes au versement de ces subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 9 septembre 2026,

- Vote les subventions 2026 proposées aux associations et organismes désignés en annexe 6,

- Autorise M. le Maire, ou ses adjoints délégués à signer en tant que de besoin les conventions afférentes au versement de ces subventions.

- commerce-artisanat, animations de la ville et économie :

Adopté à 29 voix
4 abstentions (M. Vanderplancke, Mme Guiresse-Duperou, M. Koch, M. Maillos)

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-08-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

- Le reste :

Adopté à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote :
-Pascale Fossecave pour la subvention Artha surf club,
- Nathalie Morice pour la subvention Pena Almonte

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

Mairie de St Jean de Luz (Pyrénées Atlantiques)